



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

**Extrait du registre des délibérations du conseil de communauté des Duyes et Bléone
04510 Mallemoisson**

Séance du 2 décembre 2010

L'an deux mille dix et le 2 décembre à 18 heures 30.

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre FERAUD.

Date de la convocation : 24/11/2010

Nombre de membres

Afférents au Conseil de Communauté : 18

En exercice : 18

Qui ont pris part à la délibération : 14

Présents : Messieurs FERAUD, MAURIN, Madame FERAUD (Le Chaffaut St Jurson) ; Messieurs GRAVIÈRE, ENJUGIER (Barras) ; Messieurs NALIN, SAMIN, Mesdames MARTIN, COPIER (Mallemoisson) ; Monsieur PIN (Thoard), Monsieur JULIEN (Le Castellard-Mélan), Monsieur ALPHAND (Les Hautes Duyes), Monsieur CAREL (Mirabeau).

Suppléants Monsieur MARTEL (Les Hautes Duyes).

Suppléants non votants Madame GILLY, Monsieur AUBERT (Le Chaffaut).

Excusés : Monsieur BOYER, Madame ROCHETTE (Barras), Madame DUBAR (Mirabeau), Monsieur BAILLE, Mesdames SOLANS, BAUSSAN (Thoard).

Objet de la délibération

68- Approbation du compte rendu de la précédente réunion.

Le compte rendu de la réunion du 25 octobre 2010 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

Objet de la délibération

69- Adhésions et cotisations pour 2010.

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de régulariser les adhésions et cotisations suivantes, dues pour 2010 :

- Pays Dignois : 3 317 habitants X 1 euros = 3 317 euros

- Communes Forestières : 1 742,50 euros.

Objet de la délibération

70- Subvention Pompiers 2010.

Le Président explique que lors du vote du Budget Primitif 2010, la subvention habituelle pour l'amicale des sapeurs pompiers de Thoard a été prévue ; la subvention a été validée par la Commission Incendie et Secours.

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 4 675 euros à l'Amicale des Pompiers de Thoard pour 2010.

Objet de la délibération

71- Subvention et adhésion à l'UPRO pour 2010-2011.

Le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité la poursuite des actions de l'UPRO et décide d'allouer une subvention de 2 500 euros et d'adhérer pour 2010-2011, au prix de 150 euros.

Ces montants seront inscrits sur l'exercice 2011.

Objet de la délibération

72- Informatisation de la crèche (Abellium).

Le Président rappelle que la crèche doit disposer d'un logiciel de gestion et que le logiciel proposé par Magnus n'a pas été pris car non fonctionnel (factures annulées).

Le logiciel Abbellium, qui a été testé par le personnel de la crèche et qui équipe déjà de nombreuses crèches, dont celle des Mées, est conforme aux attentes réglementaires, en particulier de la CAF.

Le Conseil de Communauté autorise le Président à accepter de devis d'Abbellium suivant :

- Logiciel Domino (base familles) : 495 euros H.T
 - Logiciel Mikado (gestion crèche) : 295 euros H.T
 - Paramétrage, installation : 620 euros H.T
 - Formation 2 journées : 620 euros H.T
- plus la maintenance annuelle.

L'investissement sera réglé sur l'opération crèche du budget principal.

Cette opération est à réaliser immédiatement.

Objet de la délibération

73- Poursuite de l'informatisation des services administratifs.

Le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité le projet de transformation des logiciels Magnus vers e-Magnus, pour compléter le logiciel de gestion financière déjà installé.

Le Conseil de Communauté autorise le Président à accepter le devis de Magnus suivant :

- Forfait pack e-Magnus logiciels : 690 euros H.T
- Installation, formation : 1 830 euros H.T

Le montant total de l'investissement (2 520 euros H.T) sera inscrit sur l'opération n° 13 Informatique et Bureautique au Budget Primitif 2011.

Objet de la délibération

74- Décision Modificative sur le budget principal – Section d’investissement.

Le Conseil de Communauté approuve à l’unanimité la décision modificative suivante :

• **Articles liés au FCTVA de la Maison de Pays :**

<i>Dépenses</i> 10222 (FCTVA)		33 100 €
<i>Recettes</i> 10222 (FCTVA) Opération	57	27 321 €
	52	244 €
	13	2 652 €
	51	743 €
	54	420 €
	56	1 637 €
	58	83 €
	Total	33 100 €

et,

<i>Dépenses</i> 678 (frais de dossier prêt CT)	- 500 €
<i>Recettes</i> 1641	- 500 €

• **Articles liés au Centre de Secours**

<i>Dépenses</i> 2138	11 667 €	
<i>Recettes</i> 10222 (FCTVA)	1 806 €	
1323 (SDIS)	4 878 €	
1328 (Communes)	4 983 €	
	Total	11 667 €

Objet de la délibération

75- Création de deux postes d’adjoint technique principal de 2^{ème} classe, et d’un poste d’adjoint technique de 1^{ère} classe.

La Communauté de Communes des Duyes et Bléone a proposé trois agents pouvant prétendre à l’avancement de grade pour l’année 2010. Ce tableau d’avancement a été proposé à la C.A.P du Centre de Gestion qui a rendu un avis favorable le 18 juin 2010.

Ces agents remplissant les conditions nécessaires pour accéder au grade supérieur dans leur cadre d’emploi, le Conseil de Communauté décide :

- de créer deux postes d’adjoint technique principal de 2^{ème} classe, et un poste d’adjoint technique de 1^{ère} classe à compter du 01/01/2011 ;

- de supprimer deux postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe, et de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe et de demander l'avis du C.T.P ;
- autorise le Président à procéder à la publicité préalable au Centre de Gestion et à procéder au recrutement de ces agents.

Objet de la délibération

76- Ecritures d'affectation de la Maison de Pays.

Le Président explique que les écritures comptables passées au budget principal de 2006 à 2010, doivent être réaffectées au budget annexe par opération d'ordre non budgétaire, suite aux changements intervenus entre FCTVA et TVA.

Le Conseil de Communauté autorise le Président à l'unanimité, à signer les écritures proposées par la Trésorerie.

77- Fermeture du « budget annexe Maison de Pays » et création d'un service assujetti à la TVA rattaché au budget principal.

Afin de régulariser toutes les opérations liées à l'investissement « Maison de Pays », le Conseil de Communauté décide de :

- fermer le budget annexe « Maison de Pays » assujetti à la TVA, au 31/12/2010 ;
- créer un service assujetti à la TVA dénommé « Maison de Pays », rattaché au budget principal ;

Objet de la délibération

78- Investissement pour le Centre d'Incendie et de Secours de Thoard.

Le Président explique que comme convenu avec le SDIS, l'installation de la fosse septique a été réalisée au Centre de Secours.

Après consultation de diverses entreprises, en vain, c'est l'entreprise Thierry JULIEN qui a réalisé les travaux rapidement au prix de 9 755 euros H.T.

Le Conseil de Communauté décide que ces travaux seront réglés en investissement sur l'opération « Centre de Secours », faisant l'objet d'une Décision Modificative.

Le Conseil de Communauté décide de demander le soutien du SDIS et prévoit le financement suivant :

- Dépenses =	11 667 euros
- Subvention SDIS =	4 878 euros
- FCTVA =	1 806 euros
- Communes =	4 983 euros

La participation des communes concernées sera appelée sur le budget 2011.

Objet de la délibération

79- Convention de prélèvement automatique EDF.

Pour éviter les frais pour paiement en retard des factures d'électricité, le Conseil de Communauté décide de mettre en place le système de prélèvement automatique.

Le Conseil autorise le Président à signer la convention tripartite (CCDB, EDF, TP) de prélèvement automatique des factures d'EDF.

Objet de la délibération

80- Sinistres et garantie décennale de l'atelier relais n° 2.

Le Président explique que des malfaçons sont apparues à l'atelier relais n° 2 loué et bientôt vendu à Monsieur Raspail. Il s'agit de problèmes de tuiles et de dalle. Groupama a été appelé en défense recours.

Le Conseil décide de faire appel à Maître Auda pour mettre en jeu la garantie décennale.

Objet de la délibération

81- Observatoire photographique du paysage.

Le Président explique que l'Etat a subventionné à nouveau la reconduction de l'observatoire photographique du paysage.

Le Conseil de Communauté autorise le Président à signer la commande au photographe Gilbert Fastenaekens pour 2011.

Le Conseil de Communauté approuve le financement de l'opération qui sera inscrite au Budget Principal 2011 de la façon suivante :

- *Dépenses* : 11 791 euros TTC

- *Recettes* :

* Subvention Etat	8 000 euros
* FCTVA	1 825 euros
* Autofinancement	1 966 euros

Objet de la délibération

82- Travaux de pompage pour l'arrosage de la Maison de Pays.

Le Président rappelle qu'un appel à concurrence par courrier a été fait auprès de trois entreprises (Maurin, Angelvin Espaces Verts, Jardivert Technic) pour installer un système de pompage pour l'arrosage de la Maison de Pays.

Seule l'entreprise Maurin a répondu.

Le Conseil de Communauté décide de confier les travaux à SEE B. Maurin, au prix de 6 200 euros H.T et prévoit que ces travaux se feront au printemps 2011 avant la saison d'arrosage.

Objet de la délibération

83- Prêt long terme pour les travaux de la crèche.

Le Président rappelle que lors de la séance précédente, il a été demandé de mettre en concurrence trois banques pour la réalisation du prêt long terme pour l'autofinancement des travaux de construction de la crèche.

Dexia n'a pas répondu. La Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole ont fait plusieurs offres.

Après comparaison des offres, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'opter pour un prêt long terme au Crédit Agricole :

- Montant du prêt : 200 000 euros
- Durée : 20 ans
- Taux fixe classique : 3,23 %
- Echéances constantes trimestrielles : 3 403,58 euros
- Frais de dossier : 100 euros
- Pas de parts sociales, Commission d'engagement offerte
- Mise à disposition des fonds : début janvier 2011.

Le Conseil de Communauté autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au prêt.